

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_190

L'an deux mille vingt-trois, le 14 novembre à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

OBJET : TARIFS ESPACE NORDIQUE – SAISON 2023-2024

Date de la convocation : Mardi 7 novembre 2023

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 27 Pouvoirs : 4 Votants : 31</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 31 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER ; Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO ; Wilfried TISSOT à Raphaël MAISONNIER</p>
---	---

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment de gestion de l'Espace nordique des Entremonts,

CONSIDÉRANT l'activité de location de ski de fond de l'Espace nordique et l'importance de maintenir une offre de location de skis de fond de qualité qui puisse garantir une expérience client l'incitant à revenir sur le site.

CONSIDÉRANT l'analyse comparée des tarifs proposés sur les sites nordiques concurrents de celui du Désert d'Entremont.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission tourisme du 24/10/23.


Il est proposé d'appliquer aux tarifs des redevances et de location de matériel une augmentation de 5% pour couvrir l'augmentation des coûts de l'énergie (électricité et GNR) et des matériels (quad, dameuse...), arrondis à 0.5€ au-dessus, tout en ajustant quelques tarifs à ceux pratiqués sur les autres sites nordiques pour rester concurrentiels.

REDEVANCES

Il est proposé :

- D'appliquer le tarif journée préférentielle site enfant pour les détenteurs de la carte Okay Collège et de supprimer le tarif spécifique, anciennement Clé collège.
- De conserver les tarifs frais d'envoi, enfants et préférentiels enfant et d'augmenter les tarifs badges vendus sur piste et séjours adultes pour être en cohérence avec les tarifs appliqués sur les autres sites.
- D'annuler les gratuités.

TYPE DE REDEVANCE	Tarifs 22-23	Proposition 23-24
Séance site Adulte (à partir de 16 ans)	8,00 €	8,50 €
Séance site Enfants (de 5 à 15 ans révolus)	4,50 €	4,50 €
Séance site préférentielle Groupe minimum 10 personnes, étudiants, chômeurs, carte SAVATOU *sur justificatif	7,00 €	7,50 €

Séance site enfant préférentielle scolaires, groupes enfants, carte SAVATOU, carte OKAY (De 5 à 15 ans révolus) *sur justificatif	Envoyé en préfecture le 22/11/2023 Reçu en préfecture le 22/11/2023 Publié le 22/11/2023 ID : 038-200040111-20231114-23_190-DE	
		
Badge vendu sur piste	16,00 €	20,00 €
Séjour 5 jours site Adultes (à partir de 16 ans)	29,50 €	32,00 €
Séjour 5 jours site Enfants (de 5 à 15 ans révolus)	14,00 €	15,00 €
Encodage de carte magnétique	1,50 €	2,00 €
Frais d'envoi	3,00 €	3,00 €

- De maintenir la gratuité pour :
 Les enfants de 5 ans et moins ;
 Les seniors de 75 ans et plus ;
 Les scolaires dans le cadre du tiers temps pédagogique.

LOCATIONS – TARIFS INDIVIDUELS

Il est proposé :

- De modifier la grille des tarifs en proposant des tarifs à la séance et en supprimant le format journée et demi-journée :
- De retirer de la location individuelle les raquettes trappeurs pour privilégier l'expérience client.
- D'ajouter un tarif : paires de bâtons seule

Proposition Tarifs location individuels			
Equipement classique		Séance	5 jours
Adultes	Equipement complet	11,00 €	50,50 €
Enfants -16 ans	Equipement complet	9,00 €	38,00 €
A l'unité	Skis, chaussures	5,50 €	
Equipement skating		Séance	5 jours
Adultes	Equipement complet	14,00 €	59,50 €
Enfants -16 ans	Equipement complet	10,50 €	42,00 €
A l'unité	Skis, chaussures	7,00 €	
Raquettes à neige		Séance	5 jours
Adultes	Raquettes « techniques »	11,50 €	48,50 €
Enfants -16 ans	Raquettes « techniques »	7,00 €	35,00 €
Paire de bâtons seule		3,50 €	
Autre matériel		Séance	
Luges		4,50 €	
Pelles-luges		3,50 €	
Fartage		10,00 €	

LOCATIONS – TARIFS GROUPE

Il est proposé :

- De conserver les tarifs Journée et Demi-journée pour une meilleure gestion de la mobilisation du parc de matériel
- D'appliquer une augmentation de 5% (arrondis à 0.5€ supérieur)
- De supprimer les tarifs 5 jours pour les groupes
- De ne pas appliquer l'augmentation des tarifs sur les raquettes trappeurs (tarifs les plus accessibles).

Proposition TARIFS LOCATION GROUPE – SAISON 2023/2024		
Groupe Adultes	½ journée	Journée
Équipement Classique	8,00 €	9,50 €

Équipement Skating	10,00 €	13,00 €
Raquettes « techniques »	7,50 €	9,00 €
Raquettes « trappeurs »	5,50 €	7,00 €
Groupe Enfants - 16 ans	½ journée	Journée
Équipement Classique	5,50 €	7,50 €
Équipement Skating	8,50 €	10,00 €
Raquettes « techniques »	5,00 €	7,00 €
Raquettes « trappeurs »	4,00 €	5,50 €

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 22/11/2023

ID : 038-200040111-20231114-23_190-DE



TARIFS BIATHLON :

Il est proposé :

- D'appliquer une augmentation de 5% (arrondis à 0.5€ supérieur)

Proposition Biathlon laser 23-24	
Location carabine + pas de tir (À la séance)	
Sur site	8,50 €
Hors site	12,00 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte et APPLIQUE** les tarifs des redevances et des locations présentés ci-dessus.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 15 novembre 2023,

La Présidente,

Anne LENFANT.



Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 22/11/2023



ID : 038-200040111-20231114-23_190-DE